



**Convention sur la  
diversité biologique**

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/NP/MOP/DEC/2/4  
13 décembre 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR  
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE  
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA  
SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE  
PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES  
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Deuxième réunion  
Cancún (Mexique), 4-17 décembre 2016  
Point 13 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET  
LE PARTAGE DES AVANTAGES**

**2/4 Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole (article 31)**

*La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya,*

*Rappelant* l'article 31 du Protocole de Nagoya,

*Rappelant aussi* les obligations en matière de suivi et d'établissement des rapports prévues à l'article 29 du Protocole et dans la décision NP-1/3,

1. *Décide* d'entreprendre le premier exercice d'évaluation et d'examen du Protocole, sur la base des éléments énumérés dans l'annexe à la présente décision ;
2. *Prie instamment* les Parties et *invite* les autres gouvernements à remettre des rapports nationaux provisoires au plus tard douze mois avant la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole ;
3. *Prie* le Secrétaire exécutif : a) d'évaluer les besoins éventuels d'informations additionnelles, y compris la possibilité d'une étude ciblée sur les correspondants nationaux et/ou utilisateurs en matière d'accès et de partage des avantages ; b) de préparer une analyse et une synthèse des informations pertinentes, comme base pour le premier exercice d'évaluation et d'examen de l'efficacité du Protocole ; c) de mettre à la disposition de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, à sa troisième réunion, des informations sur l'expérience acquise dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ;
4. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de préparer un cadre d'indicateurs comme base pour mesurer, au cours du deuxième exercice d'évaluation et d'examen et par la suite, les progrès dans la

réalisation du Protocole, tout en tenant compte de la préparation des éléments inclus dans la première évaluation ;

5. *Demande* au Comité de conformité de fournir des données pour le premier exercice d'évaluation et d'examen du Protocole, sous forme d'informations et de conclusions portant sur des questions de nature générale relatives au respect des dispositions, et des recommandations pour aider à surmonter les obstacles à l'application du Protocole ;

6. *Demande* à l'Organe subsidiaire chargé de l'application, à sa deuxième réunion, d'examiner l'analyse et la synthèse des informations ainsi que le cadre d'indicateurs présentés par le Secrétaire exécutif, en tenant compte des apports du Comité de conformité, et de présenter ses conclusions et recommandations aux fins d'examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole à sa troisième réunion ;

7. *Exhorte* les Parties et *encourage* les autres gouvernements, les organisations, ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales concernés à publier des informations dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, afin que ces informations soient disponibles pour le premier exercice d'évaluation et d'examen du Protocole.

#### Annexe

#### Éléments à inclure dans le premier exercice d'évaluation et d'examen du Protocole et sources d'information

<i>Élément</i>	<i>Source d'information</i>
a) Degré d'application des dispositions du Protocole et des obligations connexes des Parties, y compris une évaluation des progrès accomplis par les Parties dans la mise en place de structures institutionnelles et de mesures sur l'accès et le partage des avantages pour appliquer le Protocole	Rapports nationaux provisoires Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages Rapports nationaux au titre de la Convention Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique Éventuelle étude ciblée sur les correspondants et/ou utilisateurs
b) Établissement d'un point de référence pour mesurer l'efficacité	Rapports nationaux provisoires (questions 13, 15, 16, 18, 24, 35, 46 <sup>1</sup> ) Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages
c) Établissement d'un point de référence sur le soutien disponible pour la mise en œuvre	Rapports nationaux provisoires (questions 56, 57, 61, 62, 63 <sup>2</sup> ) Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages Informations sur des projets et ressources relatifs au renforcement des capacités
d) Évaluation de l'efficacité de l'article 18 (degré d'application)	Rapports nationaux provisoires (questions 31-34 <sup>3</sup> )

<sup>1</sup> Voir décision NP-1/3 de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole sur le suivi et l'établissement de rapports (article 28), annexe II

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<i>Élément</i>	<i>Source d'information</i>
e) Évaluation de l'application de l'article 16 à la lumière des développements observés dans d'autres organisations internationales concernées, y compris, entre autres, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Rapports nationaux provisoires (question 25 <sup>4</sup> ) Rapports, notamment, du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles et au folklore de l'OMPI
f) Bilan de l'utilisation de clauses contractuelles types, codes de conduite, lignes directrices, bonnes pratiques et normes, ainsi que des lois coutumières et des protocoles et procédures communautaires des peuples autochtones et des communautés locales	Rapports nationaux provisoires (questions 42 et 51-53 <sup>5</sup> ) Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages Éventuelle étude ciblée sur les correspondants et/ou utilisateurs
g) Examen de la mise en œuvre et du fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, y compris le nombre de mesures sur l'accès et le partage des avantages mises à disposition; le nombre de pays qui ont publié des informations sur leurs autorités nationales compétentes ; le nombre de certificats de conformité reconnus à l'échelle internationale qui ont été constitués, et le nombre de communiqués sur les points de contrôle publiés	Rapports nationaux provisoires (question 3 <sup>6</sup> ) Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, y compris des informations sur l'utilisation de la fonction d'aide/fenêtre de dialogue Rapports des réunions du comité consultatif informel sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages Éventuelle étude ciblée sur les correspondants et/ou utilisateurs

---

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid